



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Objectifs de la formation

Le diplôme Brevet Professionnel Aménagements Paysagers forme les apprentis à être des futurs ouvriers paysagistes autonomes dans la réalisation des travaux d'aménagements sur le végétal et les infrastructures. Cette formation vous donne des connaissances générales sur l'environnement ou les végétaux et des capacités professionnelles spécifiques comme l'implantation des végétaux à partir d'un plan ou la réalisation d'une terrasse...

Lieux de la formation

Campus Métiers Nature
de Coutances
CFA
www.campusagri.fr

Horti-Pôle Evreux
CFA & CFPPA
www.epevreux.fr

NaturaPÔLE
Campus Hortithèque
CFA & CFPPA de Fauville
www.naturapole.fr



APPRENTISSAGE
FORMATION CONTINUE

DURÉE 2 ans

CONTENU DE LA FORMATION

Compétences attendues

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
- Mettre en place des infrastructures
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

POURSUITES D'ÉTUDES

Certificat de spécialisation
(arboriste élagueur,
constructions paysagères,
etc.)

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Jardinier.ère

Ouvrier.ère d'entretien
des espaces verts

Ouvrier.ère du paysage

Chef.fe d'équipe d'entretien
des espaces verts

Chef.fe d'équipe paysagiste

CONDITIONS D'ADMISSION

En apprentissage

- Être âgé de 16 à 29 ans
- Être titulaire d'un CAP
- Satisfaire à l'entretien de motivation et aux éventuels tests de positionnement
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage



En formation continue

- Être âgé-e de 18 ans minimum
- Avoir 1 an d'activité professionnelle et être titulaire d'un CAPA ou d'un diplôme de niveau équivalent ou avoir 1 an d'activité dans le domaine ou avoir 3 ans d'activité dans un autre domaine
- Satisfaire à l'entretien de motivation et aux éventuels tests de positionnement



Admission étudiée
au cas par cas.